

LA RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 14
LYON

FRANC-PARLER

Rien n'était prêt. A peine réunie, l'Assemblée s'est ajournée à huitaine pour cause de répétitions générales, et les représentations, nous voulons dire les séances ne commenceront véritablement que lundi.

Seul, M. Léon Say, présentant son budget de 1878 avec une exactitude Bréguet, a provoqué des applaudissements mérités; quant à nos autres législateurs, ils sont pour le moment dans la période d'enfement ou d'incubation.

Ce n'est pas cependant que la besogne manque et que les projets de loi fassent défaut. Il en a été présenté des montagnes depuis une année, et les cartons doivent plier sous le poids des propositions parlementaires. On se rappelle encore avec quelle ardeur et quel entrain tous les députés frais éclos du suffrage universel tiraient de leurs poches et venaient déposer sur la tribune un carré de papier, en demandant l'urgence. — Renvoyé au bureau, psalmodiait M. Grévy, d'une voix résignée...

Que sont devenus tous ces beaux projets, et pourquoi n'en est-il pas un en état d'être discuté au moment de la rentrée?

La raison en est bien simple, c'est que ces projets n'étaient ni mûris, ni étudiés, ni accompagnés des conditions indispensables à leur prise en considération et à leur réussite.

Il ne suffit pas de proposer une amélioration ou une réforme pour qu'elle soit adoptée, il ne suffit pas de mettre à jour un projet de loi pour qu'il grandisse et vienne à bien.

Il faut encore que projet de loi et réforme patronnés par l'autorité d'un groupe de députés, acquièrent assez d'impor-

tance pour s'imposer à l'attention et à la discussion.

L'isolement ne vaut rien dans une Assemblée où la majorité fait loi, et un député eût-il cent fois raison, émit-il les idées les plus équitables et les plus sages, il se briserait fatalement contre l'indifférence ou l'inertie, s'il ne sait pas grouper autour de sa raison et de sa sagesse une petite phalange de collègues qui formeront légion.

C'est fâcheux, sans doute, et il est regrettable que la logique pure ne soit pas assez puissante pour s'imposer et vaincre par elle-même, mais telle est la loi humaine. On ne croit guère aux vérités solitaires, tous nos génies inventeurs en ont fait l'expérience à leurs dépens : Galilée, Denis Papin, Bernard Palissy ne doivent leurs persécutions et leurs luttes qu'à cet isolement stérile. Ils étaient seuls en possession de la vérité, on les a traités d'imbéciles ou de fous. Le monde n'a guère changé depuis, quoiqu'on dise, et nous ne sommes pas encore devenus des anges, pas plus en science qu'en politique. Nous ne savons si l'Assemblée actuelle renferme dans ses flancs un Galilée ou un Papin, mais si par hasard il existe, qu'il s'empresse de réunir autour des découvertes de son génie législatif un certain nombre d'amis prêts à les soutenir et à les appuyer, sinon, il sera condamné à prêcher dans le désert.

Qu'on ne s'y trompe pas en effet, c'est ce défaut de tactique parlementaire qui jusqu'à ce jour a laissé tomber dans l'obscurité et dans l'oubli la plupart des projets de loi et des réformes émanés d'une initiative par trop privée.

Loi sur la presse, loi sur les réunions, loi sur les associations, loi sur les débits de boissons, loi sur le divorce, loi sur le logement des fonctionnaires, loi sur les réformes fiscales, nous pourrions ci-

ter jusqu'à demain... il n'en est plus question.

Toutes dorment d'un profond sommeil sous une épaisse couche de poussière, et on ne peut prévoir quand elles sortiront de ce lincoln poudreux.

Sont-elles donc mauvaises ces lois, peuvent-elles attendre indéfiniment ces réformes?

Eh non sans doute, elles sont excellentes pour la plupart, l'opinion publique les réclame et le mieux serait de les voir adoptées immédiatement.

Mais elles ont été mal présentées, mal engagées, mal soutenues, si bien qu'elles semblent mortes avant d'avoir vu le jour.

Il est essentiel de ne pas l'oublier, la politique est une science comme une autre, soumise à des principes et à des règles que l'on a le tort trop fréquent d'ignorer et de méconnaître.

C'est un préjugé malheureusement trop répandu que la politique ne demande ni réflexions, ni application ni études. Tout le monde s'improvise grand politique sans connaître un traître mot des travaux préparatoires que la politique exige, et il n'est pas un bonhomme qui entre la poire et le fromage ne se charge de légiférer son pays.

Ajoutons même, puisque nous sommes en train de dire des vérités, que cette tendance à jouer au Pitt ou au Turgot sévit particulièrement dans les rangs du parti républicain. Chacun s'y croit volontiers passé maître, et tel électeur qui hésiterait à se servir d'un outil étranger à son métier, affirme hardiment son omni-science politique et tranche d'un ton souverain les plus grosses questions.

On a vu les inconvénients de ces prétentions plus téméraires que justifiées. Que ces politiques improvisés se trouvent mêlés à la pratique des affaires,

immédiatement leur incapacité apparaît, des obstacles dont ils ne se doutaient pas se présentent et l'expérience brutale démontre vite qu'en politique comme ailleurs, il est nécessaire de savoir et par conséquent d'apprendre.

Ceci ne veut pas dire, tant s'en faut, que tels et tels de nos députés soient des ignorants.

Non, mais il leur manque peut-être la maturité et l'assurance qui seules peuvent assurer le succès d'une bonne politique.

On l'a vu aux trop nombreuses écoles qui ont marqué les débuts de notre législature actuelle, on le voit encore aux incertitudes, aux tâtonnements, aux retards qui entravent la marche régulière des travaux de la Chambre et nécessitent des ajournements successifs.

De l'étude, de la méthode, de la discipline, telles sont les trois conditions sans lesquelles le parti républicain, députés comme électeurs, ne saurait arriver à réaliser les réformes progressives et calculées qui doivent assurer la consécration de ses doctrines et de ses principes.

Jusqu'à ce jour, nos représentants obéissant à leur tempérament particulier et à leur ardeur personnelle, ont agi un peu trop en volontaires et en tirailleurs; — avec ce système on arrive sans doute à faire du mal à l'ennemi et à remporter quelques avantages, mais on ne gagne pas de vraies batailles.

Il s'agit maintenant de serrer les rangs et de se sentir les coudes, comme on disait dans la garde nationale, en se souvenant de ce proverbe suranné que — l'union fait la force. — Rengaine, di- rez-vous, rengaine, sans doute, rengaine aussi sotte et aussi plate que vous voudrez, mais il est de ces rengaines dont on ne peut pas se passer.

JACQUES BARBIER.

FENILLETON DE LA RENAISSANCE

PAUVRES PROSCRITTEURS !

Le duc d'Albe. — Vous avez l'air triste Sylla ?

Sylla. — Oui, je suis en effet de fort méchante humeur.

Le duc d'Albe. — Et pourquoi ? Marius vous aurait-il joué quelque tour de sa façon ?

Sylla. — Il s'agit bien de Marius. Avez-vous lu les journaux cette semaine !...

Le duc d'Albe. — Les journaux, non certes — à quoi bon ? Pour y voir de misérables assassinats, quelques femmes coupées en morceaux ! J'ai mieux que cela dans mes souvenirs, et tous ces faits divers sont d'une fadeur écoeurante auprès de mes exploits passés. Petits hommes, petits écrits, petits crimes, que voulez-vous que je m'occupe de ces mirmidons.

Sylla. — Petits hommes, je ne dis pas, mais il n'empêche que ces misérables nous traitent fort mal dans leurs assemblées.

Le duc d'Albe. — Que dites-vous là ? Est-ce que l'on se permettrait...

Sylla. — Si l'on se permet ! Ecoutez, je viens de lire dans l'*Officiel* une philippique d'un Ministre de la Justice contre les proscriptions et les pros-

criptions, et je vous avoue que jamais nous n'avions été arrangés de la sorte.

Le duc d'Albe. — Et à propos de quoi, je vous prie ?

Sylla. — A propos de certaines commissions mixtes d'un certain empereur...

Le duc d'Albe. — Ah et comment appelez-vous ce souverain ?

Sylla. — Napoléon III... Tenez d'ailleurs, voici le personnage qui s'avance vers nous, accompagné de son ministre Persigny. Il vous renseignera mieux que je ne saurais le faire.

Feu de Persigny. — Calmez-vous, sire, de grâce !

Napoléon III. — Non mon cher Fialin, je ne puis supporter sans indignation les injures qu'on nous prodigue... Appelez nos commissions mixtes, nos chères commissions mixtes, une œuvre de persécution et d'iniquité ; c'est tout simplement infâme !

Feu de Persigny. — Je dirai même abominable, seulement qu'y faire !

Napoléon III. — Qu'y faire ? Oui, tu as raison Fialin et j'enrage de mon impuissance !

Feu de Persigny. — Il est certain que si ce M. Martel était dans nos mains, nous lui ferions rengainer vivement ses réquisitoires.

Napoléon III. — A qui le dis-tu ? Emballé à Cayenne par le premier paquebot, ce serait tôt fait !

Feu de Persigny. — A moins que vous ne préfériez une promenade sur le boulevard Montmartre.

Napoléon III. — Oui ce serait plus sûr, avec

un bon général à l'autre bout... Mais où sont ces riants souvenirs ?

Feu de Persigny. — Hélas ! Où sont les neiges d'antan ?

Le duc d'Albe. — Pardon, si je viens vous troubler dans votre douleur...

Feu de Persigny. — Ah le duc d'Albe, un confrère !

Napoléon III. — Tu veux dire, un maître, Fialin !

Le duc d'Albe. — Vous êtes trop aimable.

Napoléon III. — Non, sans compliments, je ne crois pas être à la hauteur des exécutions de votre altesse.

Le duc d'Albe. — J'ai fait ce que j'ai pu, dans mon temps. Mais la corde ou la hache cela n'allait pas très-vite, tandis qu'aujourd'hui avec vos armes perfectionnées...

Feu de Persigny. — Oui, les massacres étaient moins prompts, et on ne connaissait pas encore les fusillades en masse.

Sylla. — C'est possible, mais avouez que nous savions assez proprement jouer de l'arme blanche, savez-vous combien j'ai fait égorger de soldats prisonniers dans le cirque ?

Napoléon III. — Je ne me souviens pas très-bien, si mon collaborateur Duruy était là...

Sylla. — Sept mille.

Feu de Persigny. — Joli chiffre ! Et les proscriptions ?

Sylla. — Oh les proscriptions, je ne compte pas. Cela doit aller dans les trente ou quarante mille.

Feu de Persigny. — A peu près comme nous.

Le duc d'Albe. — Eh, eh, vous marchiez bien mes compères !

Napoléon III. — Vous êtes trop bon.

Le duc d'Albe. — Voyons, expliquez moi ce qu'étaient ces fameuses commissions mixtes qui vous attirent tant de sottises ?

Napoléon III. — Oh une chose bien simple.

Feu de Persigny. — Tout à fait simple. Voici en deux mots : un général, un magistrat, un préfet, une liste, un crayon rouge et un crayon bleu. Les noms marqués au crayon rouge à Cayenne, les noms marqués au crayon bleu à Lambessa.

Sylla. — Très-bien. Et qu'appellez-vous Cayenne ?

Feu de Persigny. — Une colonie charmante, ou l'on meurt généralement de la fièvre jaune ?

Le duc d'Albe. — Et qu'entendez-vous par Lambessa ?

Feu de Persigny. — Une côte d'Afrique ravissante, où neuf fois sur dix on succombe au typhus.

Le duc d'Albe. — C'est parfait : trois commissions mixtes, une liste, deux crayons, Cayenne, Lambessa, la fièvre jaune et le typhus. L'idée est jolie. Savez-vous que c'est aussi fort que mes conseils de troubles connus plus généralement sous le nom de conseils de sang !

Napoléon III. — Il est certain que les commissions mixtes avaient la prétention de réaliser un progrès sur les procédés connus.

Le duc d'Albe. — Prétention justifiée, s'il en fut. Et dites moi quel résultat a produit cette procédure ?

L'INDÉPENDANCE

DE LA MAGISTRATURE.

C'est le thème à la mode. depuis que M. Martel a révoqué M. Bailleul, chantre des commissions mixtes, il n'y a qu'un cri dans toute la presse réactionnaire...

— Vous attendez à l'indépendance de la magistrature !

Vous ébranlez la pierre angulaire de la société !

Vous sapez les bases de l'édifice conservateur !...

Jamais les oies du Capitole ne firent entendre de pareils croassements.

Evidemment l'indépendance de la magistrature est une belle chose, seulement il faudrait s'entendre, car il y a indépendance et indépendance, de même qu'il y a fagot et fagot.

Si, prétextant de son indépendance, un procureur quelconque venait glorifier un assassinat ou demander avec des larmes dans la voix l'acquiescement d'un voleur pris en flagrant délit, — que penseriez-vous de cette indépendance ?

Devrait-on, par crainte d'ébranler la société, maintenir sur son siège ce singulier magistrat, ami des voleurs et protecteur des assassins ?

Non, n'est-ce pas. — Vous voyez donc que l'indépendance de la magistrature peut avoir des bornes, et, si nous avons posé un exemple un peu vif, c'est afin de démontrer l'absurdité de cette inviolabilité que l'on voudrait transformer en évangile à l'usage des magistrats qui ont travaillé dans les commissions mixtes.

Les commissions mixtes, dira-t-on, étaient un crime politique, — d'accord ; mais depuis quand un crime politique est-il plus excusable qu'un crime de droit commun ?

Nous n'avons jamais compris quant à nous cette différence bizarre.

Fusiller douze cents personnes sur un boulevard ou poignarder un voyageur au coin d'un bois, nous a toujours paru un crime de même nature, connu sous le nom générique d'assassinat.

Dans le premier cas, l'assassin se nomme Napoléon III ; dans le second, il s'appelle Jean Hiroux, et, si quelque circonstance atténuante pouvait être admise, elle devrait l'être évidemment en faveur de Jean Hiroux qui n'a tué qu'un homme, tandis que Napoléon III en a égorgé plus de mille.

Or, le jour où un magistrat trouve tout naturel et tout simple de faire l'éloge d'un crime pour lequel il enverrait Jean Hiroux à l'échafaud, nous trouvons non moins naturel et non moins simple que l'on invite ce magistrat casuiste à rentrer dans sa famille.

M. Bailleul a entonné un dithyrambe en l'honneur des commissions mixtes, œuvre d'innocuité qui eussent envoyé un particulier au bagne.

Il s'agit de savoir si l'indépendance de cet avocat général pouvait aller jusqu'à décerner des couronnes aux pourvoyeurs de Cayenne.

Si l'on soutient que oui, il faut reconnaître aussi que l'éloge de Tropmann est admissible

sur le siège du ministère public, car entre Tropmann et les sectaires de décembre nous ne voyons pas qu'il soit possible d'admettre une démarcation sensible.

Tropmann a immolé la famille Kinck sans formalités et sans jugement, nous ne le nions point, mais les proscriptionnaires de Bonaparte ont sans plus de formalité et sans plus de jugement porté la ruine, la désolation et la mort chez vingt mille familles de déportés innocents.

Tout bien considéré, Tropmann a donc fait moins de mal au pays que Napoléon III et ses commissaires.

C'est pourquoi l'éloge public de ceux-ci nous paraît aussi odieux que le serait l'éloge de celui-là.

Eh bien, quand l'indépendance d'un magistrat va jusqu'à encenser des actes qualifiés crimes, il nous semble que cette indépendance doit être brisée, sous peine de devenir de la complicité.

Ajoutons que les partisans les plus bruyants de l'indépendance de la magistrature sous la République, sont les mêmes qui acceptaient avec le plus d'entrain sa dépendance et son servilisme sous l'Empire.

Il faut avoir vécu à cette époque de décadence et d'indignité, il faut avoir écouté certains réquisitoires, il faut avoir assisté à certaines genuflexions pour se rendre compte de l'aplatissement, de l'abaissement que le régime impérial exigeait de ses magistrats.

Il eût fait bon alors voir un avocat général prononcer je ne dis pas l'éloge de la République, mais se montrer seulement un peu tiède ou indifférent pour l'auguste dynastie.

Une mise à pied immédiate punissait le malheureux de son manque d'enthousiasme, — et, il ne s'agissait pas alors d'un discours public ou d'une manifestation solennelle, non, un espionnage organisé dans les parquets était chargé d'étudier, de pénétrer et de dénoncer les sentiments les plus intimes des magistrats suspects. — On ne se contentait pas d'écouter les discours prononcés tout haut, on filait les consciences, et malheur à l'imprudent qui ne semblait pas capable d'un dévouement, que dis-je, d'une domesticité prête à tout.

Voilà le tableau fidèle de l'indépendance de la magistrature sous l'Empire...

Aussi, n'est-ce pas sans surprise et sans dégoût que l'on voit des feuilles bonapartistes attaquer une révocation trop méritée, en se targuant de cette indépendance que leurs patrons foulaient aux pieds et écrasaient sous leur talon de botte.

FEUILLES VOLANTES

Il est question d'une nouvelle extension de mesures de clémence en faveur des condamnés de la Commune.

Plusieurs députés ont eu sur ce sujet une entrevue avec MM. Jules Simon et Martel, et il est demeuré à peu près d'accord que l'on chercherait à donner au droit de grâce plus d'efficacité qu'il n'en a eu jusqu'à ce jour.

Il n'en a pas fallu davantage pour provoquer l'indignation de nos bons journaux con-

duc. On n'a jamais voulu reconnaître les services que j'ai rendus à la société avec mes cours prévoyables qui cependant étaient loin d'atteindre à la hauteur des commissions mixtes.

Feu de Persigny. — Vous croyez !

Louis XVIII. — J'en suis sûr. Quand vous aurez été cinq ou six cents exécutions sommaires à mon actif, je crois que ce sera tout.

Feu de Persigny. — Cependant vous avez Brune, Ney, Labétyère, des personnages de marque.

Louis XVIII. — D'accord, mais remarquez que Cayenne me manque. Et puis je n'ai jamais fait fusiller un condamné deux fois, comme votre Martin Bidaure.

Napoléon III. — Ça c'est juste, Martin Bidaure nous appartient. La double fusillade est notre marque et sur ce point nous défions toute concurrence.

Le duc d'Albe. — Sur ce point comme sur les autres. Qu'en pensez-vous digne Torquemada ?

Torquemada. — Nos supplices étaient plus variés : la roue, les coins, le plomb fondu, etc., mais notre justice était moins prompte, et jamais nous n'aurions pu expédier trente mille hérétiques en un mois.

Le duc d'Albe. — Que vous disais-je ! Les commissions mixtes l'emportent sur tous.

Marat. — Pardon, je proteste !

Le duc d'Albe. — Quel est ce magot ?

Marat. — Je tiens à dire que si j'avais pu mettre mes petits projets à exécution vous n'étiez tous que des enfants auprès de moi.

Sylla. — En vérité ?

Marat. — Il me fallait cinq cent mille têtes...

servateurs, qui tous se sont entendus pour accuser le ministère de vouloir ramener la Commune et les pétroleurs.

Fort heureusement, on commence à se bronzer sur les polémiques de ce genre, et nous doutons fort que Jules Simon s'en émeuve autrement.

Il suffit aujourd'hui de ne pas partager toutes les opinions de Mgr Dupanloup sur les aumônières militaires ou de contester le libéralisme de M. Buffet pour se voir traiter par leurs journaux d'incendiaire du Louvre ou d'assassin d'otages.

Aussi a-t-il été fait un tel abus de ces épithètes qu'elles ne tirent plus à conséquence, et quand une feuille dévote vous poursuit de ses invectives, cela signifie simplement qu'on n'est pas de son avis touchant l'infaillibilité du Pape ou les miracles de Lourdes.

— 0 —

Chose triste à dire : pendant que plusieurs évêques, l'évêque de Versailles entre autres, se plaisent à éreinter la République dans leurs mandements, il faut que ce soit un ministre israélite qui la défende.

Au lieu de représenter les institutions légales du pays comme l'abomination de la désolation, M. le grand rabbin Isidor s'est appliqué au contraire à en faire ressortir les avantages et les bienfaits.

Il y a dans cette différence d'attitude et de langage une leçon de patriotisme dont nos prélats feugueux ne profiteront certainement pas. Mais il restera bien établi pour tous que l'unique secte ennemie de la France et de son gouvernement s'appelle le cléricisme.

— 0 —

Serait-il vrai ?

On annonce que M. Benoist-d'Azy fils aurait enfin donné sa démission. Il suivrait l'amiral Fourichon dans sa retraite.

Cette fameuse démission a été si souvent donnée, retirée, avancée et reprise, que nous n'y croirons que lorsque nous l'aurons lue de nos propres yeux dans l'Officiel.

Quoiqu'il en soit, M. Benoist-d'Azy fils restera célèbre dans les fastes des fonctionnaires attachés à leur poste. Il n'en aura pas été arraché, mais dévié.

— 0 —

Il y a des gens qui s'amusent de peu.

Un brave habitant de Perpignan a eu l'idée d'adresser une pétition à l'Assemblée pour demander l'institution d'une fête nationale en l'honneur de la République.

Là dessus tous les journaux monarchiques font des gorges chaudes, s'esclaffent de rire, et se tiennent mutuellement les côtes pour ne pas éclater.

L'Union, l'Univers, la Défense, le Français, le Pays, l'Ordre, etc., se pament littéralement en sengeant à la bouffonnerie de haut goût de notre homme de Perpignan.

Une fête nationale pour la République, quelle cocasserie, quelle dérision, quelle folie, quelle drôlerie ! etc.

Fort bien ; mais si les fêtes nationales sont si grotesques, pourquoi les orléanistes célébraient-ils la saint Jacques et la saint Philippe au 1^{er} mai ; pourquoi les bonapartistes nous ont-ils affligés pendant dix-huit ans de leurs nâts de cocagne, de leurs oriflammes, de leurs feux d'artifice et de leurs verres de couleur à l'occasion du 15 août ?

Feu de Persigny. — Les avez-vous eues ?

Marat. — Malheureusement non, puisqu'une mort prématurée...

Feu de Persigny. — Voilà justement ce qui fait notre supériorité. Mon illustre maître ne meurt pas lui...

Marat. — Que fait-il donc ?

Feu de Persigny. — Il se rend !

Sylla. — Ah vous êtes complets vous : cruel et lâche, voilà l'idéal. Moi j'avais la faiblesse d'être courageux et de gagner des batailles.

Napoléon III. — Pas si bête, on peut attraper quelque mauvais coup.

Catherine de Médicis. — Qui parle de mauvais coup ?

Napoléon III. — Moi belle dame, pour vous servir.

Catherine de Médicis. — Grand merci, je n'ai besoin de personne, ma réputation me suffit.

Le duc d'Albe. — Je crois qu'en effet nous devons tous nous incliner devant la glorieuse Saint-Barthélemy.

Feu de Persigny. — Même les commissions mixtes ?

Le duc d'Albe. — Même les commissions mixtes ! Combien de Huguenots fites vous occir, chère Madame, dans ce mémorable jour ?

Catherine de Médicis. — Je ne sais au juste, mais il me semble que c'est quinze mille à Paris et quarante mille dans les départements.

Le duc d'Albe. — Total cinquante-cinq mille en vingt-quatre heures. Chapeau bas, Messieurs, aucun de nous n'est de taille à lutter avec Madame !

Il y a une chose plus grotesque et plus bouffonne que la pétition de l'habitant de Perpignan, c'est de se moquer des illuminations républicaines quand on a allumé tous les lampions de la monarchie ou de l'empire.

Nous ne savons ce que serait une fête nationale en l'honneur de la République, mais à coup sûr elle n'atteindrait jamais le degré de platitude et de bassesse que savaient donner aux cérémonies officielles les chantes de *Te Deum* et les fabricants de cantates.

— 0 —

Vous avez lu l'histoire du curé de Viroflay racontée par la plume alerte et spirituelle d'Edmond About.

Tout le monde a pris part aux infortunes de ce malheureux Roquet marié en *partibus* avec l'aimable couturière honorée des faveurs de l'abbé Dangerville.

Comme on devait bien le penser, cette aventure de haut goût, publiée à plusieurs milliers d'exemplaires, n'a pas eu le don de plaire à Mgr Dupanloup, protecteur direct du curé Dangerville, non plus qu'à ses fidèles.

Aussi la *Défense* accuse-t-elle avec indignation le XIX^e Siècle et autres journaux de même acabit de « spéculer sur les ordures, »

Spéculer sur « les ordures, » sans doute c'est fort mal, mais qui fournit « ces ordures » de grâce ? Au lieu de s'indigner contre les journaux qui mettent au jour les hauts faits de l'abbé Baujard, du comte de Germiny et du curé de Viroflay, l'organe de M. Dupanloup ne ferait-il pas mieux de moriger les auteurs de ces scandales ?

Ce n'est pas notre faute si certains cléricaux sont malpropres et si l'on se salit en les touchant.

— 0 —

Le général Maurice, commandant la subdivision d'Arras, vient d'être mis en disponibilité.

Il paraît que c'est au moment de se rendre à l'église pour les prières publiques que le pli ministériel lui a été remis, et il a dû naturellement rebrousser chemin.

On se rappelle que le général Maurice est le même qui, dans un banquet à l'évêché, avait protesté publiquement contre la suppression du crédit des aumôniers militaires.

Si c'est là le motif de sa révocation, il faut avouer que cette révocation arrive trop tard et fait l'effet de moutarde après dîner. On pense bien que nous ne plaignons pas le général Maurice, loin de là, seulement il est fâcheux que la mesure réclamée contre lui fasse long feu et éclate après l'heure.

Il ne suffit pas de frapper, il faut encore frapper juste, et surtout frapper au bon moment.

Pour un homme de guerre, le général Berthaut manque de coup-d'œil.

— 0 —

On parle souvent des divisions républicaines.

Nous avons en ce moment un échantillon de la concorde bonapartiste avec les aménités qu'échangent MM. Raoul Duval et Paul de Cassagnac, l'un dans la *Nation*, l'autre dans le *Pays*.

M. Raoul Duval prétend représenter le bonapartisme correct et bien élevé, M. Paul de Cassagnac est l'incarnation du bonapartisme voyoucraté et braillard. Vous voyez d'ici le joli dialogue auquel peuvent se livrer ces intéressants personnages.

Sylla. — Oui, les femmes seront toujours plus fortes que nous !

Catherine de Médicis. — Vous me rendez confuse et je ne sais comment vous remercier...

Napoléon III. — En vous associant Madame à notre indignation et à notre douleur.

Catherine de Médicis. — Bah, que vous a-t-on fait !

Napoléon III. — Un misérable garde des sceaux, une plus misérable assemblée se sont permis de nous vouer aux gémonies pour quelques petits massacres exécutés dans l'intérêt du bon ordre.

Catherine de Médicis. — Mais c'est odieux !

Feu de Persigny. — Oui Majesté, odieux et infâme.

Le duc d'Albe. — Ah il n'y a plus de justice.

Sylla. — Si les assassinés se permettent de critiquer les assassins, que va devenir la société ?

Napoléon III. — La société, ne m'en parlez pas ! Je l'ai sauvée deux fois et voilà la reconnaissance qu'elle me témoigne.

Catherine de Médicis. — Pauvre homme, me fait de la peine. Messieurs, tâchons de le consoler.

Le duc d'Albe. — De grand cœur, mais comment ?

Catherine de Médicis. — En lui parlant d'autre chose ; de ses exploits, de ses amis...

Louis XVIII. — Rien de plus facile, nous n'aurons qu'à lui raconter des histoires de brigands.

L. LECLAIR.

M. Raoul Duval fait le dédaigneux, M. de Cassagnac le poissard, et si jamais l'empire revenait, il est probable que chacun d'eux chercherait à se débarrasser de l'autre par les jolis procédés que l'on sait. Malheureusement, il est dit dans l'Ecriture : Toute maison divisée périra, et le jeune bonapartisme aussi bien que le vieux peuvent se donner rendez-vous dans le même cimetière.

— 0 —

Beaucoup de candidats pour l'élection de Cavaillon.

MM. Du Demaine, Saint-Martin, Valabrègue, Eugène Raspail, voilà bien de l'engouement.

— Il ne faut pas s'en étonner, disait quelqu'un, tous ces aspirants à la députation de Vaucluse sont encouragés par la légende du pont d'Avignon : *Tout le monde y passe !*

ZÈDE.

CHEZ LE VOISIN

MARSEILLE. — Les employés de la mairie de Marseille, nommés par l'Ordre moral et révoqués par la municipalité républicaine, sont sur le point d'intenter à la ville un procès en dommages-intérêts. Quelques journaux ont eu la bonhomie de s'étonner de cette nouvelle. Elle n'a pourtant rien qui doive surprendre. Des informations puisées aux meilleures sources nous permettent d'affirmer que l'ex-impératrice et l'artilleur de Woolwich, retour d'Italie, actionnent la France en dommages-intérêts pour dépossession de liste civile. Les membres de l'Assemblée, « nommée en un jour de malheur », qui sont restés sur le carreau électoral, doivent également s'adresser à la justice pour suppression de traitements. Enfin les anciens préfets de par la grâce de Buffet, réduits actuellement à la plantation des choux et à la culture des navets, ont bien aussi droit à quelques indemnités. M. Ducros notamment serait en instances pour une place de garde-chiourme. Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce qu'elle lui soit accordée.

NIMES. — Au contraire de Lyon, qui ne trouve pas à garnir ses emplacements de Perrache et de la place des Jacobins. Nîmes est en train de se payer des cascades de statues. L'an passé, on inaugurait celle de Jean Reoul. Le bronze est à peine refroidi qu'il est question d'ériger deux autres statues : celles de Fléchier et de Guizot.

Un évêque et un protestant, tous les goûts seront satisfaits, toutes les opinions représentées. Nous sommes bien loin de vouloir jeter la pierre aux grands hommes de Nîmes avant même qu'ils soient installés sur les places publiques, mais en vérité cette rencontre de Fléchier et de Guizot, en quelque sorte sur un même piédestal, ne laisse pas que d'être bizarre.

Vous avez beau raisonner et dire que tout arrive, comment admettre que la postérité, coulant en bronze M. de Villemessant par exemple, ne trouve pas à lui donner d'autre vis-à-vis que Louis Veuillot ; à St Genest, Erckmann ou Chatrian ; à Lorgeril, un poète, et à M. de Gasté un homme de bon sens !

VALENCE. — Le phylloxera ne devrait pas faire rire, cependant il en fait dire de si drôles !

L'autre jour, une feuille très-répandue se faisait télégraphier de Valence que l'on avait découvert un moyen infailible pour la destruction du damné puceron. La dynamite, excusez du peu ! La dynamite, rien que cela ! Quelques pincées de dynamite placées au bon endroit, réduiront en poussière, racines, cep, et jusqu'au sol environnant. Le phylloxera sera bien fin s'il échappe.

Calino avait déjà trouvé quelque chose d'analogue. Pour extirper un cor du pied, amputer la jambe, pour se guérir de la migraine, implorer le ministère de M. Roch.

Que la comète annoncée, Par un jeu de sa chevelure Change notre globe en tison, le dernier phylloxera aura péri... avec la dernière vigne.

TOURNAI. — Un écho du premier janvier. L'évêque de cette ville, recevant les officiers de la garnison, se serait déclaré heureux de voir « l'épée s'incliner devant le camail du prêtre catholique. » *Cedant arma togæ.*

Le chef de la députation a répondu au prélat que la visite de l'armée à l'évêché n'avait que le caractère d'un acte de courtoisie.

Ces choses-là, se disent et se passent en Belgique. Le public est prié de ne pas se méprendre.

MACON. — M. Hendlé, nouveau préfet de Saône-et-Loire, vient d'envoyer à ses Maires une circulaire où nous lisons ceci :

« Je viens au milieu de vous, servir la République et le Maréchal qui la préside »

A la bonne heure ! Voilà enfin un fonctionnaire qui se plaît à appeler le gouvernement par son nom et qui ne va pas chercher les circonlocutions entortillées des Buffet et des Broglie. Ce n'est plus l'ordre de choses actuel, ou le nouvel état de choses, ou même le chaos actuel.

M. Hendlé, préfet de Saône-et-Loire, reconnaît que la République doit s'appeler la République, nous l'en félicitons sincèrement. On trouvera sans doute notre enthousiasme exagéré pour peu de chose, mais il y a si longtemps que nous n'avons entendu de préfet parler franchement et nettement que cela vaut bien qu'on allume un lampion.

LES INJURES SACRÉES

Si nos seigneurs les évêques se plaignent de l'hostilité de la République à leur endroit, il faut reconnaître qu'ils ne négligent rien pour la provoquer et l'entretenir.

Non contents de patroner ouvertement les pamphlets dévots où les républicains sont traités d'ivrognes et de gredins par des sacristains en rupture de goupillon, non contents de fonder des journaux voués à l'éreintement du gouvernement légal du pays, nos fougueux prélats ne craignent point de travestir leurs mandements en réquisitoires, et de jeter leurs anathèmes du haut de la chaire, à seule fin de donner plus de retentissement à leurs diatribes.

Nous citions l'autre jour l'évêque de Montpellier traitant la Constitution républicaine de chaos ; en voici un autre, l'évêque de Coutances et d'Avranches qui expédie une lettre-circulaire où l'on peut lire de ces jolies choses :

Où en sommes-nous au point de vue religieux ? Vos enfants, ces êtres chéris, n'ont-ils pas été menacés de vivre sans Dieu, sans prêtres et sans autel au milieu des camps et des villes de garnison qui présentent pour leur âme de si redoutables dangers.

C'est au rejet du crédit sur les aumôneries militaires que ce discours s'adresse.

Nous avons cité dernièrement un extrait d'une brochure intitulée *Le Soldat qui ne se confesse pas* et où il était dit :

Le soldat qui ne se confesse pas est un être hideux couvert de maladies infectes.

On voit que si le style est différent la pensée est la même. Il serait peut-être possible de dire à M. l'évêque de Coutances, que les aumôneries militaires sont de création récente, qu'elles n'existaient ni sous la monarchie de Juillet, ni sous l'Empire, et que cependant les soldats n'étaient pas considérés alors comme obligés de vivre « sans Dieu sans prêtres et sans autel », mais à quoi bon ? Il ne s'agit pas de discuter ni de convaincre des sourds volontaires, mais simplement de relever les intempérances de langage de nos apôtres de charité.

Après les aumôneries militaires, le traitement des desservants :

Le clergé qui vous distribue avec tant de sollicitude le pain... de la vérité, n'a-t-il pas été traité avec une parcimonie d'autant plus affligeante que le contre-coup s'en fait sentir à l'indigent lui-même,

Or il faut noter ici, dans l'intérêt de la vérité, que cette parcimonie affligeante a cependant augmenté de deux cent mille francs le budget des cultes.

Maintenant au tour de la société :

La Société, pouvons-nous encore prononcer ce nom !

Et plus loin :

La France existe-elle encore ! ou ne serait-ce plus que l'ombre d'un grand nom. Pauvre France en effet etc.

Ici une tirade chargée de démontrer que du moment que la République existe, la France n'existe pas, tirade agrémentée selon l'usage, de citations latines et de trompettes de Jéricho,

Voilà pour l'évêque de Coutances et d'Avranches. A côté de ce prélat, il faut noter encore l'évêque de Luçon, l'évêque de Pamiers, l'évêque de Versailles, qui tous trois d'une ardeur égale daubent la malheureuse République sous leur prose épiscopale.

Enfin l'évêque de St-Brieuc, dont la lettre pastorale à propos des prières publiques semble avoir été écrite sous la dictée de Louis Veuillot.

Ajoutez que ces agréables choses se lisent en pleine église par des prêtres qui ne manquent pas d'y ajouter le ton, le geste et l'accent, et de souligner les bons passages.

D'aucuns y apportent une telle ardeur qu'on les croirait volontiers en proie à une attaque d'épilepsie.

Un correspondant du *XIX^e Siècle* lui écrit que certain vicairé lisant à l'église du Vœu le mandement de Mgr de Coutances, y apportait la rage d'un énergumène et en *écumait*.

Jolie attitude et que penser de ces ministres de charité et de paix dont l'unique souci est de déverser l'injure et mépris sur leur gouvernement et sur leur patrie !

Ces messieurs s'étonnent après cela d'exciter des colères et des haines et de provoquer des menaces ?

Ils s'étonnent que des conseils municipaux, des Conseils généraux refusent les subventions qu'ils réclament et s'abstiennent de distribuer l'argent des contribuables à des gens qui les remercient en injures.

Comment voulez-vous que le clergé, le haut clergé tout au moins ne soit pas en butte à des animadversions lorsqu'il se montre lui-même provocateur et haineux,

lorsqu'il s'applique à diriger ses foudres et ses adjectifs contre la République et ses partisans ?

Certes nous ne demandons pas mieux que d'honorer et de respecter la religion, mais il nous est impossible de voir la religion dans ces intempérances de plume et de langage ; il nous est impossible de trouver un caractère sacré à ces prélats oublieux qui transforment la chaire en une place forte d'où ils braquent leurs mandements sur les institutions républicaines.

Puisque ces Eminences et ces Grandeurs, au lieu de se consacrer à l'administration de leur diocèse et au soin de leurs ouailles, veulent agir en combattants et se jeter dans la mêlée, — libre à elles.

Seulement, que ces champions du trône sur l'autel ou de l'autel sur le trône ne se plaignent pas des luttes et des ripostes auxquelles ils s'exposent volontairement.

Qu'ils ne viennent pas arguer d'un caractère sacré qu'ils sont les premiers à fouler aux pieds.

Quand on a tant de goût pour la bataille, le moins qui puisse vous arriver est de recevoir des coups.

Et les évêques qui gémissent de voir le clergé attaqué ou critiqué en leur personne, peuvent s'appliquer ce refrain : tu l'as voulu Georges Dandin !

LE SALON LYONNAIS

Pas de préambule n'est-ce pas ? Il est inutile de nous livrer par avance à une étude comparée entre les différentes écoles de peintures qui se disputent la faveur publique : les coloristes, les formistes, les réalistes ou les impressionnistes.

Ces distinctions se présenteront d'elles-mêmes à mesure que nous passerons en revue les diverses toiles appendues aux murs de notre musée.

Cette année, plus que les années précédentes, Messieurs les peintres Parisiens, grands seigneurs de l'art, ont daigné nous honorer de quelques envois marquants.

Une politesse en vaut une autre et nous nous ferons un véritable plaisir de commencer par eux.

Ferdinand Roybet

Le tableau de Roybet était annoncé depuis longtemps et son arrivée prit presque les proportions d'un événement.

Il faut qu'on sache en effet que Roybet est peu prodigue de ses œuvres dans les expositions. Paris le voit rarement, et ce fut évidemment une faveur pour notre salon que de recevoir une toile de ce peintre qui quoique jeune encore est déjà passé au rang de maître, de maître-coloriste, s'entend.

Son tableau est intitulé modestement : *Le jeune amateur*.

Ce jeune amateur nous représente un adolescent de seize ou dix-sept ans entouré d'armes, d'étoffes et de bibelots de tout genre.

Carabine, casques éiselés, épées à poignées d'ivoire se détachent sur des tentures splendides dont les reflets chatoyants illuminent le tableau qui est une merveille de couleur. Rarement nous avons vu la vigueur du pinceau, la puissance de la palette poussées aussi loin. Il y a là des soirées que l'on croit froisser dans la main, un tapis où le pied s'enfoncerait, un tour de force en un mot de puissance, d'intensité, et de rendu, mais...

Pourquoi faut-il qu'au milieu de ce brio de couleurs, que dans cet ensemble éclatant, nous trouvions un mannequin articulé décoré du nom de jeune amateur. — Louis XIII ?

Ce pauvre enfant ramolli ou hydrocéphale fléchit sur deux jambes de coq et semble se retenir à la table pour ne pas tomber.

On dit que le tableau de Roybet est d'un grand prix, vingt ou vingt-cinq mille francs ; si nous avions un budget qui nous permit d'aborder ces fantaisies, nous nous empresserions de faire enlever le jeune amateur de son cadre pour le conduire chez le médecin. Tout le monde y gagnerait et le malade et le tableau surtout qui deviendrait alors une œuvre supérieure et hors ligne.

Georges Clairin

Un décor oriental. Le Sheriff de Oussan (Maroc) entre à la mosquée. Là encore de brillantes qualités de coloriste, quoique l'œuvre générale soit moins fondue et plus heurtée de tons, que le tableau de Roybet.

Il est vrai que le soleil d'Afrique a des crudités qu'un peintre consciencieux doit respecter. Maintenant, disons vite que ces grandes scènes Orientales tombent souvent dans la monotonie comme composition et semblent peu ou prou des réminiscences des maîtres du genre. En regardant le tableau de M. Clairin on se dit involontairement : Tiens, voilà un cavalier de Fromentin ; ah je reconnais cet arabe de Regnault ! — Œuvre remarquable bien entendu, malgré ces réserves.

Ce Sheriff du Maroc figurait déjà au salon de Paris concurremment avec le portrait de Sarah Bernhard, du même peintre. Beaucoup de gens préféraient Sarah Bernhard au Marocain — à tous les points de vue.

Hillemacher.

Toujours du Ture. — La question d'Orient qui préoccupe tant les diplomates a aussi déteint sur les peintres.

M. Hillemacher nous présente les Tures envahissant l'église de Sainte-Sophie en 1453.

Les fidèles épouvantés s'enfuient en désordre ; le ministre du Seigneur invoque la protection du Trés-Haut, pendant que les yatagans recourbés font leur apparition dans le sanctuaire.

Peinture sérieuse, tableau consciencieux, qui pourtant n'inspire pas des transports d'admiration. Ce n'est pas mal, dit-on, mais rien ne vous arrête,

rien ne vous enlève. Cela tient, croyons-nous, à l'ensemble un peu terne du coloris. Ajoutons qu'au point de vue de la composition, cela manque de Tures. On en voit bien une demi-douzaine qui arrivent dans le fond, mais cette invasion n'inspire pas une impression de terreur suffisante et le spectateur reste froid.

Victor Gilbert.

Trois tableaux, dont deux bons et un excellent. *Le Loup de velours*, un *Intérieur de cuisine*, voilà les deux bons ; *l'Ecaillère*, voilà l'excellent.

On nous accusera peut-être de goûts vulgaires, mais nous avouons sans fard que nous préférons *l'Ecaillère* de M. Gilbert aux Tures de M. Hillemacher. Il y a dans ce tableau légèrement réaliste des qualités rares qui approchent presque de la perfection : c'est sain, c'est vigoureux, c'est robuste. Voilà un artiste dont le nom n'est pas encore coté à la Bourse des grands noms parisiens, et qui cependant peint déjà avec l'assurance et le pouce d'un maître.

Pasini.

Marché près d'une fontaine à Constantinople. Le tableau est petit, mais le talent est énorme. A regarder de près cette œuvre remarquable, on trouve une vigueur de touche et une adresse de pinceau désespérantes. Cela ne semble rien à trois pas, mais approchez-vous : tout se détache, tout s'éclaire, tout s'anime. Le modelé s'accroît, le fouilli prend corps, et l'on a devant soi une petite merveille d'esprit de composition et de couleur. Disons toutefois que ce genre de peinture peut ne pas plaire à tous, et qu'il offre un attrait spécial aux artistes et aux initiés.

Philippe Rousseau.

Des prunes, mais quelles prunes ! Des abricots, mais quels abricots ! Une chair molle, fondante, juteuse. C'est le cas de dire ou jamais : On en mangerait !

Combien le panier ? Hélas ! plus cher qu'au marché.

Voilà, sauf erreur ou omission, les envois principaux des peintres parisiens. La semaine prochaine, nous parlerons des Lyonnais, dont quelques-uns tiennent vaillamment leur place à côté des confrères de la « capitale des arts » (vieux style).

THEATRES

GRAND-THEÂTRE. — « Tout vient à point à qui sait attendre. » Le public a su attendre trois mois une forte chanteuse ; toujours prévenant et pénétré de ses devoirs, M. Senterre s'est décidé à lui en servir une. A vrai dire, M^{me} Collin n'est une falcon que relativement — relativement à M^{me} Depoitiers par exemple. A coup sûr, elle réalise difficilement la falcon de nos rêves. Si d'une part, son physique prête peu à l'illusion scénique, d'autre part, son organe n'a pas du tout le timbre exigé pour l'emploi. Le médium en est sans ampleur, sans force, sans charme, et dans le haut la voix est grêle, exigüe, sans portée. Comme chanteuse, M^{me} Collin, quoique possédant passablement son métier, manque absolument de style.

Il faudra aux Lyonnais une forte dose d'indulgence et dans la salle une plus énorme dose de claques, pour que cette artiste opère sans encombre ses trois débuts et arrive à faire partie de la troupe.

La direction persiste, paraît-il, à faire débiter M. Elté, et celui-ci consent à subir l'arrêt du public à son égard. L'un et l'autre ont du courage. Après tout, le théâtre de Lyon est tombé dans une situation telle au point de vue lyrique que M. Senterre peut oser sur une scène de premier ordre ce qui ne serait certainement pas supporté à Vitry-le-Français ou à Ste-Affrique.

Une longue indisposition tenant éloignée du Grand-Théâtre M^{lle} Gedda, nous a permis de revoir une de nos anciennes pensionnaires, M^{lle} Hennecart, qui a laissé de bons souvenirs ici, où elle tint quelques années l'emploi de première danseuse. M^{lle} Hennecart a peut-être perdu quelque peu de sa vigueur et de sa légèreté, mais nous avons retrouvé en elle la grâce et le charme qui constituent la danseuse classique, la danseuse noble, tandis que M^{lle} Gedda n'est et ne sera jamais qu'une danseuse demi-caractère, en dépit des affiches et des prospectus.

L'état sanitaire de la troupe ne se modifie guère, et le Senterre-morbus continue à exercer ses ravages. Tous les lits de l'hôpital de la place de la Comédie sont occupés. Les voix sont atteintes, la claques souffre, les recettes sont au plus mal et si l'épidémie dure encore, il ne restera de valide que le directeur pour faire changer les spectacles à cinq heures du soir et le régisseur chargé d'annoncer que M. X. ou M^{lle} Z. venant d'être pris d'un enrouement subit, réclament toute l'indulgence du public.

G. LAURENT.

Concert populaire. — Le troisième concert de M. Aimé Gros, fixé à demain dimanche, offrira un attrait spécial : l'audition du *Désert*, de Félicien David et une conférence de M. de la Pommeraye sur le grand musicien, jugé indigne des honneurs militaires.

Fort heureusement, la gloire d'un homme de génie ne tient pas à si peu, et en entendant l'œuvre maîtresse de Félicien David, les habitués du concert populaire pourront se convaincre que l'illustre maître français pouvait fort bien se passer d'un peloton d'infanterie.

Nous avons à signaler également un concert fort intéressant donné par l'*Union Lyonnaise* que dirige M. Nauwelaers, notre remarquable flûtiste. Ce concert doit avoir lieu dimanche, à huit heures du soir, dans la nouvelle salle de la brasserie Dupuis, à la Croix-Rousse. Le programme nous a paru des plus attrayants et nous ne doutons pas qu'un succès mérité ne récompense les efforts de M. Nauwelaers et des artistes distingués qui lui prêtent leur concours.

Pour les articles non signés, l'Administrateur-Gérant,

A. ALRICY.

Lyon. — Imprimerie LAROUSSE, A. ALRICY, successeur

